

ENGINS ET MATÉRIELS DE CHANTIER PRIS EN LOCATION COMPAREZ LES ASSURANCES

Assurance du loueur

Incluse ou proposée au moment de la location du matériel et/ou des engins, avec surcoût.

Garanties standards. Pas de prise en compte des spécificités des entreprises. Les conditions sont parfois peu détaillées.

Des situations pourtant sources de sinistres peuvent être **exclues** (transport, dommage causé par maladresse, vol, vandalisme...)

Franchise parfois élevée et imposée par le loueur et son assureur

Déclaration au loueur qui gère avec son assureur. L'utilisateur n'a **pas de contact avec l'assureur**, la gestion du sinistre paraît opaque.

Assurance des entreprises

Contrat **souscrit par l'entreprise utilisatrice**, pour tous les matériels loués, quel que soit le loueur.

Garanties adaptables aux besoins de l'entreprise, pour une couverture optimale. Les conditions contractuelles sont connues.

Couverture plus large, de la récupération du matériel à sa restitution.

Selon les contrats, **plusieurs niveaux de franchise**, au choix de l'entreprise qui souscrit.

Déclaration directe auprès de son propre assureur. **Suivi** du dossier **par les interlocuteurs habituels** qui connaissent les assurés.

Souscription

Garanties Contrat

Exclusions

Franchise

Gestion du sinistre

Découvrez notre solution Optimat Location, l'alternative aux assurances des loueurs